

## Communiqué

### **L'Archevêché de Montréal rend public le quatrième rapport de l'Ombudsman**

**Montréal, le 17 août 2022** – L'Archevêché de Montréal a rendu public aujourd'hui le quatrième rapport trimestriel réalisé par l'Ombudsman, Me Marie Christine Kirouack, *Ad. E.*

Durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2022, l'Ombudsman a reçu 29 nouvelles plaintes, incluant sept plaintes d'abus dont six ont été référées au Comité consultatif. Les 22 autres plaintes ont été référées aux Vicaires généraux ou au directeur de l'Office du personnel pastoral de l'Archevêché de Montréal.

De plus, à la suite du dépôt au printemps de l'audit externe effectué par l'honorable André Denis, juge à la retraite, l'Ombudsman s'est vu confier le mandat de traiter tout ancien dossier de plainte ou d'abus qui n'aurait pas été traité par le passé de façon satisfaisante. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, le Comité consultatif s'est vu confier 11 plaintes qui concernent des abus sexuels, dont quatre sont relatives à des victimes mineures.

L'Ombudsman fait également état dans son rapport de l'amélioration du processus de traitement des plaintes : « Faisant suite aux commentaires émis lors de mon dernier rapport en regard des ratés du processus de plaintes, je dois constater que celui-ci fonctionne mieux et que les délais notamment pour envoyer des lettres ou donner suite à des recommandations se sont améliorés. La période de rodage du nouveau processus n'est pas encore terminée, mais les choses avancent dans une meilleure direction. »

#### **Rapport cumulatif**

Depuis son entrée en fonction le 5 mai 2021, l'Ombudsman a reçu un total de 123 plaintes formelles, dont 58 sont relatives à des abus survenus au cours des 70 dernières années, y compris des abus financiers, physiques, psychologiques, sexuels ou spirituels.

Les 65 plaintes restantes ne sont pas reliées à des abus et sont relatives, par exemple, à l'exigence du passeport vaccinal, à la tenue de cimetières ou à des difficultés entre des employés et des membres du clergé.



Des 62 personnes visées par des plaintes d'abus soumises au Comité consultatif, 58 étaient des religieux, soit 32 membres de communautés religieuses, 26 membres du clergé et quatre laïcs employés de communautés religieuses.

« L'Archevêché de Montréal réitère son entière collaboration à l'Ombudsman pour faire toute la lumière sur de telles situations inacceptables et la remercie de l'accompagnement exceptionnel qu'elle prodigue aux victimes », a déclaré Mgr Lépine, Archevêque de Montréal.

L'Archevêque a créé le poste d'Ombudsman en mai 2021 pour assurer aux victimes d'abus que leur voix serait d'abord entendue puis qu'un processus rigoureux ferait suite à leurs démarches. Il s'agissait de l'une des principales recommandations du rapport Capriolo.

Le [rapport complet](#) est public et accessible sur le site de l'Église catholique à Montréal.

**Pour toute demande d'entrevue, veuillez communiquer avec l'Ombudsman.**

Par téléphone : (514) PLAINTE - (514) 752-4683

Par courriel : [plainte@ombudsman-ecm.com](mailto:plainte@ombudsman-ecm.com)

Site internet : [www.ombudsman-ecm.com](http://www.ombudsman-ecm.com)

– 30 –

**Source :**

Archidiocèse catholique romain de Montréal